



La chasse aux enfants sans-papiers

Les contradictions et mensonges entourant la polémique créée par le nouveau conseiller d'Etat valaisan en charge de l'Education nous font oublier le fond de cette problématique : l'accueil des enfants de sans-papiers dans les écoles. Depuis toujours, l'UDC entend leur empêcher l'accès à la scolarité et obliger les autorités scolaires à dénoncer ces enfants.

Pourtant, la Convention relative aux droits de l'enfant, ratifiée par la Suisse en 1997, garantit à chaque enfant le droit à l'éducation. En outre, une telle mesure serait contraire à notre Constitution, qui exige « un enseignement de base suffisant ouvert à tous les enfants ». Ces lois, un magistrat se doit de les connaître et de les respecter.

Mais au-delà des aspects juridiques, il y a surtout la réalité vécue par les êtres humains concernés. Cette proposition est une attaque ignoble contre des enfants, qu'on veut discriminer pour une situation dont ils ne sont absolument pas responsables. Le tout pour des motifs purement idéologiques ! Par la même occasion, ceux qui veulent interdire aux enfants de sans-papiers l'accès à la scolarité défendent une conception inquiétante de l'école : l'école de l'exclusion, où les enseignants deviennent des délateurs au service d'un Etat. Au contraire, nous défendons une école ouverte à tous les enfants résidant dans notre pays et permettant leur intégration, plutôt que de pousser certains jeunes hors des structures scolaires et donc, de la société.

Le problème du travail au noir préoccupe depuis longtemps le Parti socialiste et les syndicats. Alors que la situation exige un renforcement des mesures pour lutter contre les abus dans ce domaine, l'UDC s'y est toujours opposée, préférant couvrir quelques employeurs sans scrupules, et s'attaque aujourd'hui aux enfants. Quelle hypocrisie !

Un constat clair est en tout cas à faire : lorsqu'on laisse à l'extrême-droite la gestion d'un département de l'Education, les droits fondamentaux de l'enfant, que l'on pensait acquis, peuvent être à nouveau attaqués. Les nombreuses réactions au sein de la population, dans le monde politique et associatif, ainsi que dans les milieux concernés ont fait reculer cette idée mais restons vigilants. Si elle devait se transformer un jour en directive pour les enseignants, ceux-ci devront avoir le courage de désobéir et de respecter nos lois et les droits de l'enfant.

Mathias Reynard,
Conseiller national